

# Le Palais de justice enfin renfloué

BRUXELLES « Un conte de fée » accueilli avec prudence

- Jan Jambon (N-VA) l'a assuré au député MR Gautier Calomme : l'immeuble emblématique conservera les fonctions de justice.
- Le ministre envisage un réaménagement de l'ensemble du quartier Poelaert.

On se pince. Cela fait cinquante ans que le gigantesque Palais de justice de Bruxelles n'a plus connu de travaux de restauration importants, trente ans qu'il est bardé d'échafaudages dont on a même oublié qui en était le propriétaire, vingt ans qu'il est peu à peu vidé des fonctions de justice, qui sont déménagées dans des immeubles de bureaux voisins loués vingt millions d'euros par an... Et voilà que le vice-Premier ministre N-VA Jan Jambon, qui a la tutelle sur la Régie des bâtiments fédéraux, l'annonce au détour d'une séance de la commission des finances et du budget à la Chambre, mardi dernier, en réponse à une question du député MR Gautier Calomme : « Le ministre a confirmé que les résultats de l'étude sur la réaffectation du palais étaient négatifs, et que le palais de justice conserverait exclusivement des fonctions de justice, se réjouit le jeune élu ixellois. Le ministre a précisé qu'à terme, l'objectif était d'y réintégrer progressivement, au gré des chantiers de rénovation, l'ensemble des fonctions de justice dans un cadre sécurisé et

renoué. »

« Selon le ministre, la rénovation du Palais de justice va s'inscrire dans un schéma global de réaménagement de l'ensemble du quartier Poelaert, dépassant le seul palais, ajoute Gautier Calomme. Il a mené des consultations avec le tissu socio-économique et les riverains, afin de développer une vision stratégique à moyen terme pour tout le quartier. Une étude est sur le point d'être lancée, et de nouvelles infrastructures de services seront intégrées. »

« Il faudra dix ans, mais c'est néanmoins un conte de fée » JEAN-PIERRE BUYLE  
PRÉSIDENT DE LA FONDATION POELAERT

Et, cerise sur le gâteau, Gautier Calomme précise encore que selon Jan Jambon, « la Régie des bâtiments est sur le point de lancer des études relatives à la rénovation des façades, en vue d'une accélération des travaux. »

Nous avons tenté en vain d'obtenir des précisions au cabinet du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur (qui devait sans doute, certes, avoir d'autres



Cela fait trente ans que le Palais de justice est bardé d'échafaudages. © PIERRE-YVES THIENPONT

chats à fouetter jeudi). Mais Gautier Calomme a déjà déposé une nouvelle question parlementaire à l'adresse du ministre, afin d'obtenir des informations plus précises quant au calendrier du projet, et au budget qui lui sera alloué.

« Je ne me fais pas d'illusions, il faudra dix ans, mais c'est néanmoins un conte de fée

que vous m'annoncez là », applaudit Jean-Pierre Buyle, le président de la fondation Poelaert qui milite de longue date pour la réhabilitation du Palais de justice. « Lorsque nous avons rencontré le ministre au printemps dernier, je lui avais dit : "Soyez le Tjil Utienspiegel du Palais de justice." Je constate quelques mois plus tard qu'il

s'en approche. » Du côté du cabinet du bourgmestre de la Ville de Bruxelles Yvan Mayeur (PS), la nouvelle est également accueillie avec joie. « Le bourgmestre se réjouit de ces déclarations, qui correspondent à une demande de la Ville. Il s'agit d'une excellente nouvelle », déclare-t-on. ■

PIERRE VASSART

## LOBBYING

### L'action de la fondation Poelaert

A la tête de la fondation Poelaert, qui milite pour la réhabilitation du site, Jean-Pierre Buyle salue la décision de Jan Jambon. « Il nous avait reçus au printemps et semblait très au courant, très à l'écoute, se souvient l'avocat. Il nous avait expliqué qu'il ne pourrait démarrer les rénovations tant que les occupants n'avaient pas défini leurs besoins. Et les occupants, c'est la Justice, c'est le ministre Koen Geens (CD&V). Nous avons donc multiplié les réunions avec les différents acteurs pour rapprocher les points de vue. Il semble que cela ait fonctionné. » Mais pour Jean-Pierre Buyle, il faudra bien dix ans pour que le palais retrouve son pristin état. « Il faudra réunir la documentation, analyser les pathologies du bâtiment, budgétiser les travaux, analyser les surfaces, établir un plan des travaux, négocier avec la Commission royale des Monuments et sites... énumère-t-il. Mais si on s'y présente avec un plan qui tient la route, celle-ci pourra accepter l'adaptation des lieux à la justice du 21<sup>e</sup> siècle. » Et d'avertir toutefois : « Je ne suis pas naïf. Les promoteurs qui n'ont pas d'intérêt dans cette réhabilitation sont très actifs. Je reste vigilant. »

P.V.